

DOSSIER D'INSCRIPTION 2016
Stage carnassier
du 25 au 29 octobre 2016

Le dossier d'inscription doit être retourné à l'adresse ci-dessous :

Loire&pêche
Mr SAHLI Ali
376 rue René Cassin
45130 HUISSEAU SUR MAUVES

Il doit être rempli et signé par les parents.

A joindre obligatoirement :

- **Photocopie assurance civile extra scolaire**
- **Fiche Sanitaire remplie**
- **certificat médical de non contre indication de la pratique de la pêche.**
- **Attestation natation sur 25 mètres.**

Responsable Légal de L'enfant :

- ☐ Père
- ☐ Mère
- ☐ Tuteur

Nom du (des) responsable légal :

Adresse complète :

Père

Profession :
Tél professionnel :
E-mail :
Tél domicile :

Mère

Profession :
Tél professionnel :
E-mail :
Tél domicile :

ENFANT1 :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Age au début du camp :
Adresse :
Tél portable :

ENFANT2:

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Age au début du camp :
Adresse :
Tél portable :

Lieu d'arrivée de l'enfant :

Sur le lieu du Camp

- ☐ oui
- ☐ non (à récupérer à la gare de Lamotte Beuvron +15€)

L'enfant sera sous la responsabilité des parents jusqu'à son arrivée au domaine ou à la gare de Lamotte Beuvron.

Autorisation

Autorise mon enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

- A participer aux activités prévues durant le stage
- Autorise l'utilisation des photos et vidéos effectuées durant le stage par le responsable du stage, à des fins de communication sur internet, affiches ou autres supports de communication.

atteste sur l'honneur

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de déroulement du stage, du règlement intérieur. Je dégage toutes responsabilités du responsable du stage aux cas où l'enfant ne respecterait pas la réglementation des activités mise en place.

signatures des parents :

Règlement par chèque à l'ordre de Loire&pêche :

- ☐ Je joint un acompte de 200€ par enfant et règlement du solde 1 mois avant le début du stage
- ☐ Je joint le règlement complet de 540€ par enfant dès maintenant.

Merci de veiller à envoyer votre DOSSIER COMPLET accompagné de votre règlement.